DÉLIBÉRATION n° CA-17-06-2022-15 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 juin 2022

Tarifs et subventions

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu les propositions présentées en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1er : Subventions

Les subventions sont approuvées, conformément aux pièces-jointes.

Article 2 : Aides pécuniaires

Les aides pécuniaires sont approuvées, conformément aux pièces-jointes.

Article 3 : Dons

Les dons sont approuvés, conformément aux pièces-jointes.

Article 4 : Autres - Ventes

Les ventes sont approuvées, conformément aux pièces-jointes.

Article 5 : Tarifs colloques

Les tarifs d'inscription à des colloques sont approuvés, conformément aux pièces-jointes.

Article 6 : Tarifs

Les tarifs sont approuvés, conformément aux pièces-jointes.

Article 7 : Mises à la réforme

Les mises à la réforme sont approuvées, conformément aux pièces-jointes.

Article 8 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 17 juin 2022
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Direction des Affaires Juridiques & des Archives /RD - Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex

UNIVERSITE DE POITIERS

24 JUIN 2022

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des universités le 23/06/2022

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.
  Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.
  Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Direction des Affaires Juridiques & des Archives /RD - Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex

UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 17 juin 2022

➢ SUBVENTIONS

- U41 : Pôle Vie de Campus – FSDIE
- R80 : Recherche

➢ AIDES PECUNIAIRES – BOURSES – MOBILITES

- U04 : UFR SFA
- U61 : AAP Mouvement
- U68 : SURIEE (Service Universitaire des Relations Internationales et des Étudiants Étrangers)

➢ DONS :

- U12 : INSPE

➢ AUTRES – Ventes :

- R80C08 : Recherche – Laboratoire IC2MP

➢ TARIFS COLLOQUES

- U11 : IRIAF

➢ TARIFS

- U09 : UFR Sciences du Sport
- U30 : UFR Médecin – Pharmacie
- U40 : Pôle FRE
- R80 : Recherche
- R80C13 : Juriscope

➢ MISES A LA REFORME

- U06 : UFR SHA
- U07 : IAE
- U09 : UFR Sciences du Sport
- U12 : INSPE
- U41 : Pôle Vie de Campus
- R80C04 : SPVR
- R80C08 : Recherche – Laboratoire IC2MP

UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration
du 17 juin 2022

Subventions

- U41 : Pôle Vie de Campus - FSDIE

- R80 : Recherche

Composante	Désignation et activité principale de l'organisme demandeur	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel de l'opération	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par l'association	Montant validé par la composante ou le service	Commission d'étude	Vote du CA
				2019	2020	2021			Avis	
U41 - FSDIE	La profondeur des champs	Court-métrage un skate park en campagne	6 000,00 €				2 000,00 €	**1 500,00 €**	favorable	
U41 - FSDIE	La profondeur des champs	Projet court-métrage j'irai pleurer ma nostlagie ailleurs	6 084,00 €				1 600,00 €	**1 400,00 €**	favorable	
U41 - FSDIE	Entr'Action	Summer times	6 131,67 €				2 500,00 €	**1 500,00 €**	favorable	
R80 - SFA/ENSIP	ADIIS	Subvention pour l'année 2021/2022	500,00 €				500,00 €	**500,00 €**	favorable	
					TOTAL		**6 600,00 €**	**4 900,00 €**		

UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration
du 17 juin 2022

AIDES PECUNIAIRES – BOURSES - MOBILITES

- U04 : UFR SFA
- U61 : AAP Mouvement
- U68 : SURIEE (Service Universitaire des Relations Internationales et des Étudiants Étrangers)

FACULTE DES SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLIQUÉES UNIVERSITE DE POITIERS

Demande d'aide à la mobilité 2022

CA du 17 juin 2022

Université de Poitiers

L'UFR des Sciences Fondamentales et Appliquées demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers son accord pour attribuer une aide à la mobilité, aide permettant le financement par les étudiants des frais de séjour liés au suivi de leur formation à l'étranger.

Une des actions de la chaire Biologie-Santé Numérique est de faire bénéficier à certains étudiants de L3 GBI de bourses de mobilité pour aller faire leur stage à l'étranger.

Ces bourses sont attribuées aux étudiants de la liste principale pour un montant total de 18 500 € partagé entre les 19 étudiants de cette liste.

Liste Principale

Nom	Ville - Pays	Lieu du stage	Montant bourse
BARTHON Louise	Groningen - Pays-Bas	Groningen University - University Medical center Groningen	1 000 €
BAZIN Julie	Umea - Suède	Swedish University of Agricultur Sciences - Department of forest Biomaterials and Technology	1 000 €
BERRY Yannis	Montréal - Canada	McGill University	1 000 €
DEVOYON Zoe	Volos - Grèce	Department of Ichthylogy and Aquatic environments - University of Thessaly	1 000 €
DUMAS Clara	Montréal, Canada	McGill University	1 000 €
GALINAT Cedric	Bari - Italie	Consiglio Nazionale delle Ricerche – Istituto di Cristallografia	1 000 €
GRELLIER Camille	Umea - Suède	Swedish University of Agricultur Sciences - Department of forest Biomaterials and Technology	1 000 €
JURMAND Emma	Uppsala - Suède	Swedish university of Uppsala	1 000 €
KINANGA Katell	Berkeley, US	ESPM/RCNR/UC Berkeley	1 000 €
LE GUIDEC Aurelie	Umea - Suède	Umea University - Deprtment of Ecology and Environmental Sciences	1 000 €
LEFEVRE--ROMY Melyna	Montréal - Canada	McGill University	1 000 €
LEVELU Paul	Montréal, Canada	Human Brain Control of Locomotion Laboratory - McGill University	1 000 €

MERVIEL Guillaume	Umea - Suède	Umea University - Deprtment of Ecology and Environmental Sciences	1 000 €
MEVIAL Julien	Tanger - Maroc	National Scholl of Applied Sciences	1 000 €
PEDROS Ines	Umea, Suède	Umea University - Deprtment of Ecology and Environmental Sciences	1 000 €
RAFFAUD Sedna	Bari, Italie	Institute of Cristallography - National Research council	1 000 €
RAMADOUR Laetitia	Wien, Österreich	University of veterinarian Medicine - Vienna - Institute of population genetics	1 000 €
RONZIER Anna	Nicosia - Chypre	University of Nicosia	1 000 €
SEHOUNOU Koffi	Antilles	Faculté de médecine - Université des Antilles	500 €

Dans le cas où un ou plusieurs étudiants de la liste principale n'effectuerait(ent) pas sa/leurs mobilité(s), la ou les bourse(s) serait(ent) alors attribuée(s) à l'étudiant ou les étudiants suivant(s) sur la liste complémentaire ci-dessous

Liste Complémentaire

Nom	Ville - Pays	Lieu du stage
BERRY Hugo	Moncton - Canada	University of Moncton
LESPAGNOL	Moncton - Canada	University of Moncton
LAMOUR Leri	Edinburgh, Ecosse	Green Bioactives
MORILLON Tom	Uppsala - Suède	Swedish university of Uppsala
ROMANO Mathilde	Umea, Suède	Umea University - Deprtment of Ecology and Environmental Sciences

Le Doyen de l'UFR SFA,
Le 19 mai 2022,

Thierry CABIOC'H

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2022

SCX-Cellule de pilotage et d'aide à la stratégie

Objet : Demande de validation de l'allocation de mobilité Movement

Conventions concernées :
Convention Région : **AAPES2021-2020-11623810**

Dates d'application :
Les tarifs indiqués sont applicables jusqu'au 31/08/2024, date de fin du projet.

Contexte et calcul de l'allocation Movement :
Dans le cadre du projet de coopération européenne « Mobilité Hybride pour le développement des compétences transversales (Movement) », porté par l'université de Poitiers, de nombreuses mobilités courtes d'étudiants et de personnel vont être réalisées afin de permettre aux acteurs du projet de se rencontrer, d'échanger et de mettre en œuvre les actions du projet.

Lors du montage du projet, il a été décidé d'appliquer à ces mobilités un unique et même tarif pour les frais de voyage et les frais de séjour.
Ces tarifs ont été calculés de la même manière que pour le projet EC2U en effectuant une moyenne des taux Erasmus + appliqués dans chaque pays partenaires d'EC2U, et en majorant cette moyenne de 20% afin d'assurer une couverture suffisante des frais engendrés. Ce sont donc ces tarifs qui sont réputés éligibles par la Région Nouvelle Aquitaine pour les mobilités Movement.

Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Séjour court
Frais de séjour (tarif journalier)	€130
Frais de voyage	€ 400

Une allocation de mobilité Movement sera donc calculée sur la base des tarifs présentés et versée en une seule fois à l'étudiant ou personnel effectuant la mobilité.

Université de Poitiers
DRI Direction des Relations Internationales • 15 rue de l'Hôtel Dieu • TSA 71117 86073 POITIERS Cedex9 France
Tél. : 33 (0)5 49 45 30 49 • Fax : 33 (0)5 49 45 30 39 • Mél : ri@univ-poitiers.fr • www.univ-poitiers.fr

SURIEE – Service Universitaire des Relations Internationales et des Etudiants Etrangers

1e) « Bourses pour jeunes chercheurs » du Groupe de Coimbra

Dans le cadre du programme « Bourses pour jeunes chercheurs » du Groupe de Coimbra, il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le versement d'une aide pécuniaire aux lauréats du programme 2022 :

- Pour le ou la lauréat-e d'Afrique Sub-Saharienne : 1 800€
- Pour le ou la lauréat-e d'Amérique Latine : 1 800€
- Pour le ou la lauréat-e d'Europe élargie : 1 500€

Ces 3 bourses seront à verser entre septembre et décembre 2022 (période d'accueil des lauréats) en une seule fois.

2e) Gratification des stagiaires de courte durée

Dates d'application :
Les tarifs indiqués sont applicables à partir du 17/06/2022

Contexte et calcul de la gratification :
Dans le cadre de stages de courte durée au sein du SURIEE, des étudiants sont acteurs dans les projets et activités du service. Ils mettent en place des actions et rapports au profit du service des relations internationales qui lui seront utiles et qui sont conformes au projet d'administration ou aux attendus d'une convention ou programme en cours.
Les conventions de stage de courte durée ne prévoient pas de gratification.

Or, il est demandé au Conseil d'administration d'approuver la possibilité de verser une gratification au / à la stagiaire qui sera attribuée en fonction (toutes les conditions doivent être réunies) :

- de la charge de travail confiée et de la bonne exécution des tâches
- de la possibilité financière d'assurer cette gratification sur les fonds du service
- de l'appréciation et de la discrétion de la Directrice du SURIEE

Dans ce cas de figure, un avenant à la convention de stage sera rédigé.
Le calcul est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Stage de courte durée (≤ 1 mois)
Gratification	150 €
	Stage de courte durée (≤ 2 mois)
Gratification	300 €

La gratification des stages de courte durée n'est pas systématique et sera calculée sur la base des tarifs ci-dessus et versée en une seule fois au stagiaire qui devra fournir son RIB.

3°) Projet UNISAFE : Programme Erasmus+ KA2 partenariat stratégique UNISAFE – Sûreté et sécurité des étudiants et du personnel des établissements d'enseignement supérieur se déplaçant à l'étranger. - Convention : 2019-1-IT02-KA203-063421

- Prolongation par force majeure des activités du projet UNISAFE (présenté au CA du 17 juillet 2020) du 31/08/2022 au 31/12/2022. : Cette prolongation fait suite à la crise sanitaire de la COVID-19 qui a perturbé le déroulement et l'exécution correcte de certaines actions. Le coordinateur du projet (Université de Pavie) a mis à disposition de tous ses partenaires UNISAFE un document justificatif concernant cette prolongation par force majeure.

- Mobilités : Le projet UNISAFE induit des mobilités ERASMUS + de personnel de l'UP en Europe. Pour rappel, le financement de ces mobilités obéit à des critères combinés de distance et de coût de la vie dans chaque pays, fixés par l'Agence européenne. Ainsi, le projet UNISAFE rentre dans le cadre de la délibération du Conseil d'Administration n° CA–22–10-2021-12 comme suit :

« A compter du 1er septembre 2021, l'Université de Poitiers autorise son personnel à percevoir une allocation pour le paiement des frais de mission Erasmus+. Cette décision est valable pour toutes les conventions Erasmus + et pour toutes leurs missions. Le personnel dont le projet de mobilité a été validé, recevra 70% de l'allocation allouée avant son départ et 30% restant à son retour, après avoir remis son rapport final. »

4°) Projet INCLUDEED - Programme Erasmus+ KA203 partenariat stratégique INCLUDEED – Cohésion sociale et inclusion : Développer les possibilités éducatives de l'héritage européen multilingue à travers de la linguistique appliquée. Convention : 2020-1-ES01-KA203-081885

- Présentation : Le projet ERASMUS + (Action clé 2 – KA203 partenariat stratégique) sur la « Cohésion sociale et inclusion : Développer les possibilités éducatives de l'héritage européen multilingue à travers de la linguistique appliquée » est coordonné par l'Université de Salamanque.

Parmi les organisations partenaires figurent deux autres membres de l'alliance EC2U (Université de Coimbra et Université de Salamanque) et quatre autres membres du Groupe Coimbra (Université de Bologne, Université de Coimbra, Trinity College Dublin, Université d'Heidelberg).

- Objet : Le projet INCLUDEED vise à intégrer des groupes de réfugiés et d'immigrés en Europe à travers de sa diversité linguistique. Pour l'Université de Poitiers, des membres de l'UFR Lettres et Langues contribuent au développement de :
    - Une publication sur l'inclusion linguistique des immigrés et des réfugiés (sujets spécifiques : interculturalité, éducation interculturelle, enseignement des langues)
    - Un cours multilingue (*Un pas en avant*) en français, espagnol, allemand, italien, portugais et anglais

Le SURIEE assure le suivi administratif et financier du projet.

- Durée : Il se déroulera sur 3 ans, du 1 septembre 2020 au 31 août 2023.

- Financement : Le tableau de versements prévus est indiqué en article 6 (page 3) et Annex A (page 8) de la convention :
    - 1er versement : 40%, 27.550 euros en 2021
    - 2eme versement : 40%, 27.550 euros en 2022
    - Dernier versement : 20%, 13.775 euros en 2023

Subvention totale prévue pour l'Université de Poitiers : 68.875 EUR

- Mobilités : Le projet INCLUDEED induit des mobilités ERASMUS + de personnel de l'UP en Europe. Pour rappel, le financement de ces mobilités obéit à des critères combinés de distance et de coût de la vie dans chaque pays, fixés par l'Agence européenne. Ainsi, le projet INCLUDEED rentre dans le cadre de la délibération du Conseil d'Administration n° CA–22–10-2021-12 comme suit :

« A compter du 1er septembre 2021, l'Université de Poitiers autorise son personnel à percevoir une allocation pour le paiement des frais de mission Erasmus+. Cette décision est valable pour toutes les conventions Erasmus + et pour toutes leurs missions. Le personnel dont le projet de mobilité a été validé, recevra 70% de l'allocation allouée avant son départ et 30% restant à son retour, après avoir remis son rapport final. »

5e) Accord financier relatif aux frais d'inscription des Masters EC2U

L'Alliance EC2U est un consortium regroupant sept universités européennes tel qu'établi dans la convention de subvention du Projet européen « *European Campus of City-Universities* (EC2U) », entrée en vigueur le 1er novembre 2020 dans le cadre du « programme Erasmus+ » (convention de subvention n° 101004065-EC2U).

L'une des actions phares de l'Alliance est le développement de 3 masters conjoints multidisciplinaires, chacun axé sur l'un des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, et proposant une variété de cours « à la carte » tout en offrant des mobilités physiques et virtuelles pour les étudiants et les enseignants.

Les intitulés des Masters EC2U ainsi que les universités coordinatrices sont les suivants :

- « *Master LIFELINE : Lifelong Well-Being and Healthy Ageing* », l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iași, Roumanie.
- « *Master Eureopean Languages, Cultures and Societies in Contact* », l'Université de Salamanque, Espagne.
- « *Master Sustainable Cities and Communities* », l'Université de Coïmbra, Portugal.

Chaque Master prévoit un effectif de 20 étudiants par année, soit 20 étudiants inscrits en Master 1 et 20 étudiants inscrits en Master 2. La procédure conjointe pour la délivrance d'un Master EC2U de 120 ECTS est décrite dans les avenants de l'accord de consortium de l'Alliance EC2U, signés en octobre 2020. Ce document vient donc compléter ces avenants et apporte des

précisions concernant les modalités relatives aux frais d'inscriptions entre l'Université de Poitiers et les universités coordinatrices de chaque Master EC2U.

- Clauses financières

  - Pour les 2 Masters **« LIFELINE : Lifelong Well-Being and Healthy Ageing » et « European Languages, Cultures and Societies in Contact »,** il a été annoncé par l'ensemble des partenaires de l'Alliance EC2U aux étudiants de l'Union européenne ou extra-communautaires que les frais de gestion, les frais d'inscription et les frais complémentaires (en France, cela inclut la CVEC notamment) s'élèvent à 750 € pour un semestre.

  - Pour le **Master « Sustainable Cities and Communities »,** il a été annoncé par l'ensemble des partenaires de l'Alliance EC2U aux étudiants de l'Union européenne que les frais de gestion, les frais d'inscription et frais complémentaires s'élèvent à 750 € pour un semestre et pour les étudiants extra-communautaires à 1 885€ pour un semestre.

Ces montants incluent, pour l'étudiant, les frais de gestion (pour l'université coordinatrice du Master), les frais d'inscription (pour l'université qui accueille l'étudiants sur son campus) et les frais complémentaires (comme la CVEC en France). Les partenaires de l'Alliance ont choisi d'afficher, pour les étudiants, un montant total - dont sont, ensuite, soustraits ces frais - pour permettre des adaptations dans chaque pays, selon les coûts d'inscription et les frais complémentaires qui varient d'une université à l'autre.

Ainsi, chaque étudiant d'un Master EC2U accueilli à l'université de Poitiers :

- Règle les frais d'inscription en vigueur pour une année de Master auprès de l'Université de Poitiers ;
- S'acquitte de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante sur le Campus) sur le site http://cvec.etudiant.gouv.fr/;
- Règle les frais de gestion auprès de l'université coordinatrice du Master choisi (750 € par semestre, desquels sont déduis les frais d'inscription et de CVEC pour l'université de Poitiers).

Les étudiants peuvent choisir de faire un ou deux semestres dans la même université, mais ils ne peuvent faire 4 semestres au même endroit. S'ils font deux semestres consécutifs à l'université de Potiers, ils ne payent les frais d'inscription qu'une fois pour la durée de l'année universitaire, idem pour la CVEC.

Les avenants de l'accord de consortium de l'Alliance EC2U, signés en octobre 2020 précisent également que le montant des frais de gestion sont reversés par l'université coordinatrice de chaque Master à l'université qui accueille physiquement les étudiants.

- Versement de bourses aux étudiants des masters EC2U

Chaque université accueillant des étudiants sur leur campus dans les parcours des Masters EC2U reçoit, chaque semestre, les frais de gestion qui ont été versés à l'université coordonnatrice. Ce dispositif a été mis en place pour que chaque université puisse choisir l'usage de cette somme.

L'université de Poitiers a choisi de reverser cette somme sous la forme de bourses aux étudiants inscrits.

- Pour les 2 Masters **« LIFELINE : Lifelong Well-Being and Healthy Ageing » et « European Languages, Cultures and Societies in Contact » :** pour l'année universitaire 2022-2023, cette bourse sera de 415 € pour chaque étudiant (européen ou extra-communautaire) pour chaque semestre passé à l'université de Poitiers. L'arrêté de versement se fera dans un délai de 1 mois après l'inscription effective.

- Pour le **Master « Sustainable Cities and Communities » :** pour l'année universitaire 2022-2023, cette bourse sera de 415 € pour chaque étudiant européen et de 1550 € pour chaque étudiant extra-communautaire pour chaque semestre passé à l'université de Poitiers. L'arrêté de versement se fera dans un délai de 1 mois après l'inscription effective.

Ce dispositif entre en vigueur le 1er septembre 2022 pour la première promotion d'étudiants de Masters EC2U. Il prend fin au terme du calendrier universitaire de l'année académique 2023-2024.

6e) Bourses de mobilité pour les étudiants de l'école d'été de l'université de LVIV en Ukraine.

Suite à l'intégration de l'université de Lviv dans l'alliance EC2U par le biais d'un accord multilatéral, une école d'été sera organisée en juillet prochain sur une durée de 2 semaines à Poitiers afin d'accueillir nos partenaires ukrainiens. Cette école a pour but d'échanger avec nos nouveaux partenaires, de créer un climat de confiance dans le contexte géopolitique délicat et d'héberger des formations. En effet, les enseignants auront des salles de l'université à disposition pour faire cours à leurs étudiants et nous leur proposerons des activités culturelles autour de l'université et de Poitiers.

Durée :
2 semaines en juillet (entre le 4 et le 23 juillet)

Bénéficiaires :
De 10 à 20 étudiants

Financement :
Une bourse de mobilité **d'un montant de 1500 € pour la durée de l'école sera attribuée à chaque étudiant.** Ces bourses seront versées en 1 fois fin juin 2022 sur le RIB que les bénéficiaires fourniront.

7e) Bourses de mobilité pour les enseignants de l'école d'été de l'université de LVIV en Ukraine :

Conformément à la **Circulaire mesures pour guerre Ukraine 003**, les fonds de la **zone 4** (Fédération russe) peuvent être utilisés pour **financer des mobilités entrantes d'étudiants et personnels d'enseignement supérieur ukrainiens**. Cette réorientation peut être effectuée dès à présent sans attendre l'amendement que l'agence doit envoyer aux établissements d'enseignement supérieur.

Les tarifs appliqués pour le calcul de la bourse seront donc conformes **à ceux votés au CA du 20/11/2020, dans le cadre de la convention 2019-1-FR01-KA107-062077.**

Dans ce cadre, les règles habituelles s'appliquent, sauf :
- qu'il n'y a pas besoin d'accord inter institutionnel
- que le contrat d'apprentissage (*learning agreement* / *staff mobility agreement*) est signé uniquement par la personne réfugiée et l'établissement d'accueil (ou la structure lieu du stage le cas échéant).

UNIVERSITÀ
DI PAVIA

Pavia, 05 November 2021

OBJECT: Force majeure Covid-KA2

According to the annex to the Grant Agreement related to the project n. 2019-1-IT02-KA203-063421 approved and sent by the National Agency named "Annex II_Procedures due to force majeure Covid_KA2":

"In consideration of the emergency linked to the Coronavirus pandemic, the coordinator in the phase of presentation of the Final Report may require the application of the cause of force majeure to the end of recognition of costs incurred relating to interrupted and / or canceled activities".

Therefore,

The University of Pavia will report in the Erasmus+ Mobility Tool the unit costs for those mobilities that did not take place due to force majeure and for which non-refundable expenses were incurred.

The recipient partner must send to the Coordinator the proof of non-refunded expenses and keep those justification documents in case of audit.

Signature of Legal representant

Annex – Specific guidance for implementation of the programmes

Action concerned	Applicable guidance:
Erasmus+	

KA131 Staff/student mobility in HE	Eligibility rules for participants coming from Ukraine
	• For students: being enrolled in a Higher Education institution (HEI) at the moment of fleeing Ukraine due to the Russian aggression.
	• For recent graduates: having graduated from a HEI in Ukraine within maximum 12 months before the moment of fleeing Ukraine due to the Russian aggression.
	• For staff: being employed in a HEI in Ukraine at the moment of fleeing Ukraine due to the Russian aggression.
	
	Eligible activities
	• The activities have to take place at the beneficiary HEI. In cases when, due to the war, the sending organisation cannot be involved in the activity, the beneficiary HEI is the only HEI involved in the organisation of the mobility, except for traineeships outside of the HEI.
	• For students: mobility for studies and mobility for traineeships. For traineeships this also includes traineeships for recent graduates (the term students will include them in these special provisions. In these cases, the beneficiary institution has to arrange the traineeships. The trainees are hosted either at the beneficiary HEI or, in a non-HEI organisation in the same country (using the KA107 learning agreement for incoming trainees). In the latter case, the traineeship mobility is to be funded by the beneficiary HEI.
	• For staff: mobility for teaching (including invited staff from non-HEI organisations) and mobility for training.
	
	Application
	• Participants apply directly to the beneficiary HEI in or through which they would like to undertake a mobility.
	  ○ There is no need for an inter-institutional agreement.
	  ○ There is no need for nominations
	  ○ The learning agreement/staff mobility agreement is signed only between the participant and the receiving institution (plus with the traineeship hosting organisation if it is not the HEI).
	• The beneficiary/receiving HEI can allow enrolment on a rolling basis with no nomination deadline

	• The beneficiary/receiving institution should define criteria clearly and publish their criteria for applications and enrolment • The beneficiary/receiving institutions should consider simplifying the evidence required for language proficiency for incoming participants as participants might not have access to language tests and certifications (for example, organising the test in the receiving institution, when relevant). • In line with the existing rules, the grant can be granted only for the period of time spent studying/learning/teaching/training. <u>How is eligibility determined?</u> The beneficiary/receiving organisation checks the eligibility based on the participant's documentation. Follow the same approach as currently defined in PG: NAs define what kind of documents they accept in consultation with their National Authorities Examples of admissible documents: ○ Learners: enrolment certificates, transcript of records, declarations issued by HEIs or relevant Ukrainian authorities ○ Staff: payslips, diplomas to define area of specialisation, work contracts, declarations issued by HEIs or relevant Ukrainian authorities <u>Preparation</u> • The beneficiary/receiving institution will be allowed, on a voluntary basis, to take over the tasks of the UA sending organisation related to offering introduction/preparation courses and all other assistance and support that students are entitled to according to the Erasmus+ Student Charter, whenever it is assessed that the UA sending institution is not able to provide this guidance and support. • The beneficiary/receiving institution are encouraged to work with student associations and mobility networks on integration of the incoming students <u>Funding</u> • The beneficiary/receiving HEI grants the participants funds from the KA131 project grant according to the KA171 incoming mobility rates for Ukraine: ○ All students and recent graduates will be eligible for the individual support top-up amount for fewer opportunities. ○ If relevant, the participants can receive inclusion support for participants and travel support ○ For students: ▪ If the receiving country is in country group 1 the individual support is 1150 EUR per month (900 EUR base amount +250 EUR top-up amount for fewer opportunities).

	▪ If the receiving country is in country group 2 the individual support is 1100 EUR per month (850 EUR base amount +250 EUR top-up amount for fewer opportunities). ▪ If the receiving country is in country group 3 the individual support is 1050 EUR per month (800 EUR base amount +250 EUR top-up amount for fewer opportunities). o For staff: ▪ If the receiving country is in country group 1 the individual support is 180 EUR per day ▪ If the receiving country is in country group 2 the individual support is 160 EUR per day ▪ If the receiving country is in country group 3 the individual support is 140 EUR per day • The incoming participant signs a modified grant agreement with the beneficiary/receiving institution, whenever the sending institution will not be able to take up its role and responsibilities.
KA107 Staff/learners mobility in HE - international	<u>Eligible participants and activities</u> • As per KA107 rules <u>Application</u> Whenever UA sending institutions are not able to provide guidance and support: • Participants apply directly to the beneficiary higher education institution in or through which they would like to undertake a mobility. o There is no need for an inter-institutional agreement. o There is no need for nominations o The learning agreement/staff mobility agreement is signed only between the participant and the receiving institution (plus with the traineeship hosting organisation if it is not the HEI). • The beneficiary/receiving HEI can allow enrolment on a rolling basis with no nomination deadline • The beneficiary/receiving institution should define criteria clearly and publish their criteria for applications and enrolment • The beneficiary/receiving institutions should consider simplifying the evidence required for language proficiency for incoming participants as participants might not have access to language tests and certifications • In line with the existing rules, the grant can be granted only for the period of time spent studying/learning/teaching/training. <u>How is eligibility determined?</u> The beneficiary/ receiving organisation checks the eligibility based on the participant's documentation. Follow the same approach as currently defined in PG: NAs define what kind of documents they accept in consultation with their National Authorities

	Examples of admissible documents: ○ students: enrolment certificates, transcript of records, declarations issued by HEIs or relevant Ukrainian authorities ○ Staff: payslips, diplomas to define area of specialisation, work contracts, declarations issued by HEIs or relevant Ukrainian authorities <u>Preparation</u> • The receiving institution needs to take over the tasks related to offering introduction/preparation courses and all other assistance and support that students are entitled to according to the Erasmus+ Student Charter as the sending institution will not be able to provide this guidance and support. • Receiving institutions are encouraged to work with student associations and mobility networks on integration of the incoming students <u>Funding</u> • Rates for KA107 incoming mobility + Top-up for disadvantaged background • The incoming participant signs a modified grant agreement with the receiving institution as the sending institution will likely not be able to provide support.

KA121/122 Staff/learners mobility in VET/SE/AE	<u>Eligibility rules for participants coming from Ukraine:</u> • For VET/adult learners: having been enrolled in a VET/adult education programme at the moment of fleeing Ukraine due to the Russian aggression • For school pupils: being of school age according to the laws in the receiving country • For staff: having been employed in an VET/SE/AE organisation at the moment of fleeing Ukraine due to the Russian aggression OR having a relevant qualification • For invited experts: having a relevant expertise for the needs of the inviting organisation (same as intra-EU) <u>How is eligibility determined?</u> The receiving organisation checks eligibility based on the participant's documentation. Follow the same approach as currently defined in PG: NAs define what kind of documents they accept in consultation with their National Authorities Examples of admissible documents: ○ Learners: enrolment certificates, school records, grade records, declarations issued by education institutions or relevant Ukrainian authorities ○ Staff: payslips, teacher/staff diplomas, work contracts, declarations issued by education institutions or relevant Ukrainian authorities <u>Funding rules:</u> • Individual support: receiving country rate apply (same as intra-EU) • Organisational support: same as VET international (500 EUR) • Linguistic support: reinforced support same as for long-term activities (max 300 EUR) • For travel, inclusion support, preparatory visits, courses fees and exceptional costs: same rules as for intra-EU activities <u>Implementation practicalities:</u> • Evaluation, recognition and certification of learning outcomes is to be done by the receiving organisation by following the same quality standards applicable to intra-EU activities • Existing rules on supporting documentation (GA Annex III) stipulate that only signature of the receiving organisation is required • At the level of quality standards, signature of both sending and hosting organisation is recommended for learning agreements – this is a qualitative but not formal requirement that should be waived for incoming activities. Instead, learning programme should be defined by the receiving organisation and accepted by the participant.

KA153 Mobility of Youth workers **KA152 Mobility of young people (Youth exchanges)** **KA154 Youth participation activities**	<u>Eligible participants:</u> Incoming mobilities from Ukraine are already allowed according to the rules in the Programme Guide. In cases where case that the sending organisation cannot fulfil its regular responsibilities, the following process will apply: • the receiving organisation will be allowed, on a voluntary basis, to take over the roles and responsibilities of the sending organisation, and perform the eligibility checks eligibility on the same basis as would have been done by the UA "sending organisation" • The receiving organisation checks the eligibility based on the participant's documentation (passport/residence permit) and age limit, for the activities where it applies. • NAs define what kind of documents they accept in consultation with their National Authorities
European Solidarity Corps	
ESC51 Volunteering activities	<u>Eligible participants:</u> Incoming mobilities from Ukraine is already allowed according to the rules in the Programme Guide. • A participant coming from Ukraine who carried out a short term individual volunteering can do another short term or long term activity if the total period does not exceed 14 months • A participant coming from Ukraine who carried out a long term volunteering activity can do a short term individual activity or another long term activity if the total period does not exceed 14 months. <u>How is eligibility determined?</u> • The host organisation checks eligibility on the same basis as would have been done by a supporting ("sending organisation") organisation on the Ukrainian side. • The host organisation checks eligibility based on the participant's documentation (passport/residence permit) and based on age (the participant needs to be 18 and not older than 30 at the time of starting the activity). • NAs define what kind of documents they accept in consultation with their National Authorities <u>Implementation practicalities:</u> • Allow incoming volunteers coming from Ukraine to be hosted without the obligation to have a support (sending)

	organisation. • The responsibilities of the support organisation (as listed in the ESC PG page 40) are taken over by the host organisation. • The host organisation is not required to submit a Quality Label application for support role in this case. • In the case where a volunteer takes part in a new cross-border volunteering activity within the allowed eligibility rules, he/she/they will be treated as a new participant for the purpose of the ESC Complementary Insurance.

Depuis début mars la Commission européenne met en œuvre de nombreuses mesures pour soutenir les réfugiés Ukrainiens qui arrivent dans les pays de l'Union.

Face à l'urgence, le programme Erasmus+ s'adapte pour accueillir ces réfugiés. Il permet de financer leur arrivée, leur accueil et leur installation : que ce soit des élèves, des étudiants, des enseignants, des apprentis, tous peuvent prétendre à une aide financière pour reprendre leur formation dans les établissements français.

Les informations ci-dessous retracent les adaptations possibles dans le cadre du programme.

1/ Mesures en faveur de l'accueil de réfugiés Ukrainiens

1.1 Mobilités pour accueillir

Toutes les structures portant des projets financés par le programme Erasmus+, quelque soit l'année de financement, peuvent, si elles le souhaitent, utiliser des fonds Erasmus+ pour accueillir des réfugiés Ukrainiens en leur attribuant un forfait mobilité.

Cette utilisation reste encadrée par les règles du programme : les mêmes principes que ceux appliqués pour une mobilité au sein de l'Union européenne sont appliqués, sous réserve des adaptations présentées ci-après.

Le choix de réorienter des activités au profit des réfugiés Ukrainiens :

- n'ouvre pas droit à des financements complémentaires ;
- ne doit pas amener à s'écarter des objectifs initiaux.

Pour accompagner les réfugiés, un large accès sera assuré à la plateforme Online Language Support (OLS) qui devrait être lancée en juillet par la Commission européenne en remplacement des licences actuelle OLS. Si, dans l'attente, des licences sont nécessaires ponctuellement pour des situations non prises en charge par les mécanismes existants (diplôme universitaire passerelle étudiants en exil, parcours adapté en Français langue étrangère, centres CASNAV des académies, etc.), prendre contact avec l'Agence selon les canaux habituels.

Mobilités de l'enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels, éducation des adultes

Les crédits Erasmus+, perçus pour organiser des mobilités sortantes dans le cadre d'une accréditation ou d'un projet mobilités de courte durée, peuvent servir à organiser des mobilités entrantes pour l'accueil de réfugiés ukrainiens. C'est un changement majeur qui permet de répondre financièrement la situation des réfugiés.

La structure accueillant et souhaitant attribuer ces aides :

- doit vérifier que le réfugié remplit les conditions propres au programme : être en âge d'être scolarisé, être employé dans le secteur concerné, avoir une expertise du domaine pour les experts invités.
- Assurera le contrôle et la reconnaissance des activités faites dans cette mobilité.
- Sera la seule signataire (pas de signature de l'organisme d'origine nécessaire). A noter : lorsque que cela est encore possible, la signature par l'établissement d'origine est bienvenue.

Le forfait appliqué à la mobilité sera celui du programme appliqué pour les mobilités sortantes.

Le forfait soutien organisationnel sera de 500 euros.
Le soutien linguistique sera de 300 euros.
Si des frais de voyage, inclusion, visites préparatoires, coûts exceptionnels sont requis, les règles habituelles s'appliqueront.

Mobilités de l'Enseignement supérieur financées par l'action clé 131

Les établissements d'enseignement supérieur ont la possibilité d'octroyer un forfait mobilité aux étudiants et personnels d'enseignement supérieur ukrainiens, sans que ces montants ne soient décomptés de la limite de 20% du budget consacrées à des mobilités vers les pays tiers.

Les conditions sont les suivantes :

- L'établissement doit s'assurer que le réfugié était étudiant ou personnel d'une structure d'enseignement supérieur.
- La mobilité peut être d'études, de stage, d'enseignement ou de formation du personnel.
- Aucun accord interinstitutionnel n'est nécessaire.
- Le learning agreement / staff mobilité agreement est signé uniquement par le réfugié et l'établissement (et la structure lieu du stage le cas échéant).
- L'établissement doit publier des critères d'application de cette possibilité de financement.
- Le montant du forfait pour un étudiant est de 1 100 euros par mois (850 euros auxquels s'ajoutent obligatoirement 250 euros de forfait inclusion).
- Le montant du forfait pour le personnel est de 160 euros par jour.

Mobilités de l'enseignement supérieur financées par la mobilité internationale de crédit (AC 107 programme 2014-2020)

Seuls les établissements qui avaient des échanges prévus avec l'Ukraine sont concernés par les éléments suivants.

Les fonds des autres pays de la zone 2 (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, République Moldave, Ukraine et ceux de la zone 4 (Fédération russe) peuvent être utilisés pour financer des mobilités entrantes d'étudiants et personnels d'enseignement supérieur ukrainiens. Cette réorientation peut être effectuée dès à présent sans attendre l'amendement conclu avec l'agence pour tenir compte d'établissement ukrainiens qui n'étaient pas initialement listés.

Les règles habituelles s'appliquent, sauf :

- Il n'y a pas besoin d'accord inter institutionnel
- Le learning agreement / staff mobilité agreement est signé uniquement par le réfugié et l'établissement (et la structure lieu du stage le cas échéant).

Tous les établissements qui disposaient d'activité avec l'Ukraine sont invités à contacter l'agence, pôle mobilités de l'enseignement supérieur, pour repenser, le cas échéant, la demande de crédit complémentaire qu'ils avaient émises dans le rapport intermédiaire remis en mars.

L'annexe jointe, rédigée par la Commission européenne, présente les détails d'éligibilité.

1.2 Partenariats et projets de coopération

L'Agence doit être consultée au cas par cas pour vérifier si un avenant est nécessaire.

Les demandes de modification et d'amendement éventuel seront étudiées au sein de l'Agence, qui pourra, le cas échéant, demander des précisions.

2/ Projets en cours impactés par la guerre en Ukraine

En cas d'annulation d'une mobilité ou d'une activité dans un projet de partenariat, la force majeure peut être évoquée s'il y a un lien direct avec la guerre en Ukraine.
Ce lien doit définitivement affecter le projet faute par exemple de pouvoir reporter l'activité ou la mobilité.
Les demandes de force majeure sont étudiées au cas par cas par l'Agence. Elles doivent ainsi être étayées par des justificatifs précis dès la survenance du cas en cours de projet.

Dans tous les cas, se reporter à la notice de recours aux cas de force majeure.

UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration
du 17 juin 2022

DONS

- U12 : INSPE

INSPE

Proposition de Don - CA du 17 juin 2022

Le Directeur de l'INSPE informe les membres du conseil d'administration de l'Université de Poitiers d'un don de mobiliers à la Mairie d'Angoulême -1 place de l'Hôtel-de-Ville CS 42216 16016 Angoulême Cedex – à destination de l'école Georges SAND selon la liste ci-dessous :

Fiche Immo / stat	description matériel	n° étiquette UNIVERSITE	localisation actuelle	
STAT 123491	Baie brassage info	101062	166	Médiathèque
STAT 123493	Bureau	101067	169	Médiathèque
Néant	Bureau + table	Non inventorié	168	Médiathèque
Néant	Etagères murales et son retour	Non inventorié	168	Médiathèque
STAT 123468	Frigo	101013	161	Cuisine médiathèque
Néant	Pharmacie	Non inventorié	160	Médiathèque
STAT 132830	2 tables rondes	DEN-002931	159	Mathilde Mir
STAT 132836	12 chaises pieds jaunes	DEN-002937	159	Mathilde Mir
STAT 132848	2 rayonnages rouges	DEN-002950	159	Mathilde Mir
STAT 132847	1 rayonnage bleu	DEN-002949	159	Mathilde Mir
STAT 132849	2 tables rondes pieds jaunes	DEN-002951	162	Diderot
STAT 132852	2 tables rondes pieds jaunes	DEN-002954	162	Diderot
STAT 132853	4 chaises pieds jaunes	DEN-002955	162	Diderot
STAT 132929	2 chaises pieds jaunes	DEN-003035	162	Diderot
STAT 132934	12 chaises pieds jaunes	DEN-003040	162	Diderot
STAT 132859	1 très grand rayonnage rouge	DEN-002962	162	Diderot
STAT 132860	3 moyens rayonnages rouges	DEN-002963	162	Diderot
STAT 132861	1 rayonnage rouge simple	DEN-002964	162	Diderot
Néant	1 meuble à périodiques (casiers) rouge	Non inventorié	162	Diderot

STAT 132874	1 tableau blanc mural	DEN-002977	163	Freinet
Néant	1 bac livres	Non inventorié	163	Freinet
STAT 132870	5 tables pieds bleus	DEN-002973	163	Freinet
STAT 132869	3 tables plateau bois	DEN-002972	163	Freinet
STAT 132866	1 grande étagère blanche et marron	DEN-002969	163	Freinet
STAT 132867	1 étagère double bois	DEN-002970	163	Freinet
STAT 132868	1 étagère double bois	DEN-002971	163	Freinet
STAT 132871	1 étagère avec bacs bois	DEN-002974	163	Freinet
STAT 132872	1 étagère simple bois	DEN-002975	163	Freinet
STAT 132881	1 tableau blanc mural	DEN-002984	164	Gutenberg
STAT 132919	2 tables plateau bois	DEN-003025	165	Barthes
STAT 132921	2 étagères bois	DEN-003027	165	Barthes
STAT 132922	2 étagères bois	DEN-003028	165	Barthes
STAT 132923	1 étagère bois	DEN-003029	165	Barthes
STAT 132862	1 étagère bois	DEN-002965	165	Barthes
Néant	3 grosses vitrines bois anciennes	Non inventorié	167	Kergomard
STAT 132930	1 étagère bois	DEN-003036	167	Kergomard
STAT 132931	1 étagère bois	DEN-003037	167	Kergomard
STAT 132932	1 étagère bois	DEN-003038	167	Kergomard

Le Directeur de l'INSPE

Mario COTTRON

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U12	Libellé service ou composante :	INSPE
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☐	Don	☑	Commentaires : **Fiches STATISTIQUES** - don à la Marie d'Angoulême à destination de l'école Georges SAND - CA du 17/06/22
Vente	☐	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° Inventaire	N° de série	Description du bien
1010	STAT 123491	101062		Baie brassage info
1010	STAT 123493	101067		Bureau
1010	STAT 123468	101013		Frigo
1010	STAT 132830	DEN-002931		2 tables rondes
1010	STAT 132836	DEN-002937		12 chaises pieds jaunes
1010	STAT 132848	DEN-002950		2 rayonnages rouges
1010	STAT 132847	DEN-002949		1 rayonnage bleu
1010	STAT 132849	DEN-002951		2 tables rondes pieds jaunes
1010	STAT 132852	DEN-002954		2 tables rondes pieds jaunes
1010	STAT 132853	DEN-002955		4 chaises pieds jaunes
1010	STAT 132929	DEN-003035		2 chaises pieds jaunes
1010	STAT 132934	DEN-003040		12 chaises pieds jaunes
1010	STAT 132859	DEN-002962		1 très grand rayonnage rouge
1010	STAT 132860	DEN-002963		3 moyens rayonnages rouges
1010	STAT 132861	DEN-002964		1 rayonnage rouge simple
1010	STAT 132874	DEN-002977		1 tableau blanc mural
1010	STAT 132870	DEN-002973		5 tables pieds bleus
1010	STAT 132869	DEN-002972		3 tables plateau bois
1010	STAT 132866	DEN-002969		1 grande étagère blanche et marron
1010	STAT 132867	DEN-002970		1 étagère double bois
1010	STAT 132868	DEN-002971		1 étagère double bois
1010	STAT 132871	DEN-002974		1 étagère avec bacs bois
1010	STAT 132872	DEN-002975		1 étagère simple bois
1010	STAT 132881	DEN-002984		1 tableau blanc mural
1010	STAT 132919	DEN-003025		2 tables plateau bois
1010	STAT 132921	DEN-003027		2 étagères bois
1010	STAT 132922	DEN-003028		2 étagères bois
1010	STAT 132923	DEN-003029		1 étagère bois
1010	STAT 132862	DEN-002965		1 étagère bois
1010	STAT 132930	DEN-003036		1 étagère bois
1010	STAT 132931	DEN-003037		1 étagère bois
1010	STAT 132932	DEN-003038		1 étagère bois

COMMENTAIRES :
Proposition de don en pièce jointe

Fait à :	POITIERS
Le :	24/05/2022
Nom :	COTTRON
Prénom :	MARIO
Téléphone :	
Signature :	Le Directeur de l'INSPE, Académie de Poitiers Université de Poitiers
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	Mario COTTRON

UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration
du 17 juin 2022

AUTRES : Ventes

- R80C08 : Recherche – Laboratoire IC2MP

Conseil d'Administration du 17 juin 2022

Proposition de vente de matériels scientifiques

Poitiers, le 25 mars 2022,

Le Directeur de l'Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers demande aux membres de Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers leurs accords pour vendre un ensemble de matériels de matériels scientifiques composé :

- d'un spectromètre de masse – DSQ II (Thermofisher)
- d'un chromatographe en phase gazeuse – Trace GC (Thermofisher)
- d'un passeur automatique – Triplus Duo (Thermofisher).

pour un montant de 1 400 € à la société Fameco (proposition d'achat du 11/03/22)

Ces matériels ont été acquis entre 2008 et 2010, ils sont amortis.

Yannick POUILLOUX, directeur de l'IC2MP

Proposition d'achat

Université de Poitiers
IC2MP
4 rue Michel Brunet
TSA 51106
86073 Poitiers cedex 09

N° fournisseur	F03870	N° téléphone	+33 (0)388 56 30 03
		Site internet	www.fameco.eu
		N° identif.	FR86524854932
N° commande	A-ADV01601	Banque	CAISSE D'EPARGNE GRAND EST
Date document	11/03/2022	N° compte	FR7615135090170800230236043
Conditions de paiement	Payable à réception de facture	Code Swift	CEPAFRPP513
		Acheteur	Amir KESSIBI
		E-mail	amir.kessibi@fameco.eu
		Tel	+33 (0) 88 86 56 06

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
GC THERMO ULTRA	Thermo Scientific Trace GC Ultra	1		
DSQII	Thermo MSD DSQ II	1		
TRIPLUS	Thermo ALS Triplus	1		
	Equipement repris en l'état Sous la responsabilité de FAMECO			
TOTAL	TOTAL AMOUNT	1	1 400,00	1 400,00
			Total EUR HT	**1 400,00**
			TVA 20%	280,00
			Total EUR TTC	**1 680,00**

Validité de l'offre : 30 jours

Nous ne sommes pas autorisés à manipuler ni à recevoir de sources radioactives.
En conséquence, toute cellule radioactive devra être retirée par vos soins.

Le transport est à notre charge (hors grutage et manutention spéciale dans le laboratoire).
Le matériel doit être arrêté selon les protocoles en vigueur, débranché et prêt à être emballé.
Le paiement s'effectura par virement bancaire (nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir une facture).
Facture libellée à l'attention de FAMECO ANALYTICAL INSTRUMENTS.
Nous vous prions de bien vouloir nous retourner cette offre signée et tamponnée pour accord.

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :		Libellé service ou composante :	R80 IC2MP
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☐	Don	☐	Commentaires :
Vente	☑	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
UP	102144	MS220-5687	spectromètre de masse - DSQ II (ThermoFisher)
UP	102144	320080379	Chromatographe en phase gazeuse - Trace GC (ThermoFisher)
UP	102144	20083743	Passeur automatique - Triplus Duo (ThermoFisher)

COMMENTAIRES :

Fait à :	Poitiers
Le :	10-mars-22
Nom :	LEMEE
Prénom :	LAURENT
Téléphone :	POSTE 3892
Signature :	LEMEE LAURENT
Validation hiérarchique :	POUILLOUX YANNICK
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

Chargée NOEL
Responsable Administrative
IC2MP

UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration
du 17 juin 2022

TARIFS COLLOQUES

- U11 : IRIAF

UNIVERSITE DE POITIERS
VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17/06/2022

INTITULE DU COLLOQUE :	Journées Internationales du Risque (JIR)

DATES DU COLLOQUE :	Jeudi 30 juin et vendredi 1er juillet 2022

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	U11
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	CRIEF

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	Doctorant
Tarif TTC :	100 €
dont TVA :	16,66 €

Catégorie de participants :	Gala
Tarif TTC :	50 €
dont TVA :	8,33 €

Catégorie de participants :	Tous participants (sauf doctorant)
Tarif TTC :	150 €
dont TVA :	25 €

UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration
du 17 juin 2022

TARIFS

- U09 : UFR Sciences du Sport
- U30 : UFR Médecine – Pharmacie
- U40 : Pôle FRE
- R80 : RECHERCHE
- R80C13 : JURISCOPE

TARIFS DES ACTIVITES ANNEXES

Tarifs ajoutés

Tarifs à présenter au CA du 17 juin 2022

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/ Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U40 - FRE		A	FORMATION	Cotisation UIA	Cotisation par auditeur pour avoir accès à l'ensemble des conférences de l'UIA en présentiel et/ou à distance à partir de septembre 2022		125,00			0,00	
R80-MEDECINE/PHARMACIE		A	PRESTATIONS	Participation aux frais d'entretien du LUMINEX	Participation aux frais d'entretien du LUMINEX (dosage Multiplex de cytokines) de la plate-forme Imageup de l'UP			120,00	20,00%	144,00	Interne
R80-MEDECINE/PHARMACIE		A	PRESTATIONS	Participation aux frais d'entretien du LUMINEX	Participation aux frais d'entretien du LUMINEX (dosage Multiplex de cytokines) de la plate-forme Imageup de l'UP			150,00	20,00%	180,00	Établissement public à caractère scientifique et technologique, assocations
R80-MEDECINE/PHARMACIE		A	PRESTATIONS	Participation aux frais d'entretien du LUMINEX	Participation aux frais d'entretien du LUMINEX (dosage Multiplex de cytokines) de la plate-forme Imageup de l'UP			200,00	20,00%	240,00	Etablissement Privé

* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U09 - FSS	17/12/2021		AUTRE	Vente article	Casquette		20,00			0,00	
U09 - FSS		M	AUTRE	Vente article	Casquette		15,00			0,00	
U30 - Med/Ph	17/12/2021		PRESTATIONS	Formation de l'ABS LAB sur mannequin moyenne fidélité	Coût unitaire /jour - Workshop		154,05				Tarif workshop
U30 - Med/Ph		M	PRESTATIONS	Formation de l'ABS LAB sur mannequin moyenne fidélité	Coût unitaire /jour - Workshop		154,50				Tarif workshop
U30 - Med/Ph	17/12/2021		PRESTATIONS	Formation de l'ABS LAB sur mannequin haute fidélité	Coût unitaire /jour - Formation initiale	699,87				0,00	Tarif FI
U30 - Med/Ph		M	PRESTATIONS	Formation de l'ABS LAB sur mannequin haute fidélité	Coût unitaire /jour - Formation initiale	700,00				0,00	Tarif FI
U30 - Med/Ph	17/12/2021		PRESTATIONS	Formation de l'ABS LAB sur mannequin haute fidélité	Coût unitaire /jour - Formation continue	839,84				0,00	Tarif FC
U30 - Med/Ph		M	PRESTATIONS	Formation de l'ABS LAB sur mannequin haute fidélité	Coût unitaire /jour - Formation continue	840,00				0,00	Tarif FC
U30 - Med/Ph	17/12/2021		PRESTATIONS	Formation de l'ABS LAB sur mannequin haute fidélité	Coût unitaire /jour - Workshop		909,83				Tarif workshop
U30 - Med/Ph		M	PRESTATIONS	Formation de l'ABS LAB sur mannequin haute fidélité	Coût unitaire /jour - Workshop		910,00				Tarif workshop
U30 - Med/Ph	17/12/2021		PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab sur modèle statique - Coût unitaire/jour		279,00				0,00	Tarif FI
U30 - Med/Ph		M	PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab sur modèle statique - Coût unitaire/jour		280,00				0,00	Tarif FI
U30 - Med/Ph	17/12/2021		PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab sur modèle statique - Coût unitaire/jour		334,80				0,00	Tarif FC

* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U30 - Med/Ph		M	PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab sur modèle statique - Coût unitaire/jour		335,00				0,00	Tarif FC
U30 - Med/Ph	17/12/2021		PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab sur modèle statique - Coût unitaire/jour			362,70				Tarif workshop
U30 - Med/Ph		M	PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab sur modèle statique - Coût unitaire/jour			363,00				Tarif workshop
U30 - Med/Ph	17/12/2021		PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab sur modèle dynamique - Coût unitaire/jour		1 235,61				0,00	Tarif FI
U30 - Med/Ph		M	PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab sur modèle dynamique - Coût unitaire/jour		1 236,00				0,00	Tarif FI
U30 - Med/Ph	17/12/2021		PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab sur modèle dynamique - Coût unitaire/jour		1 482,74				0,00	Tarif FC
U30 - Med/Ph		M	PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab sur modèle dynamique - Coût unitaire/jour		1 483,00				0,00	Tarif FC
U30 - Med/Ph	17/12/2021		PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab sur modèle dynamique - Coût unitaire/jour			1 606,30				Tarif workshop
U30 - Med/Ph		M	PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab sur modèle dynamique - Coût unitaire/jour			1 606,50				Tarif workshop
U30 - Med/Ph	17/12/2021		PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab - Coût individuel de formation	cout unitaire par utilisateur et par session de formation dans la limite de deux jours incluant les coûts bâtimentaires, les consommables	105,00				0,00	Tarif FI
U30 - Med/Ph		M	PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab - Coût individuel de formation	cout unitaire par utilisateur et par session de formation dans la limite de deux jours incluant les coûts bâtimentaires, les consommables	121,00				0,00	Tarif FI
U30 - Med/Ph	17/12/2021		PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab - Coût individuel de formation	cout unitaire par utilisateur et par session de formation dans la limite de deux jours incluant les coûts bâtimentaires, les consommables	126,00				0,00	Tarif FC
U30 - Med/Ph		M	PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab - Coût individuel de formation	cout unitaire par utilisateur et par session de formation dans la limite de deux jours incluant les coûts bâtimentaires, les consommables	142,00				0,00	Tarif FC
U30 - Med/Ph	17/12/2021		PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab - Coût individuel de formation	cout unitaire par utilisateur et par session de formation dans la limite de deux jours incluant les coûts bâtimentaires, les consommables		136,50				Tarif workshop
U30 - Med/Ph		M	PRESTATIONS	Formation de l'ABS Lab - Coût individuel de formation	cout unitaire par utilisateur et par session de formation dans la limite de deux jours incluant les coûts bâtimentaires, les consommables		152,50				Tarif workshop
R80C13 - JURISCOPE	11/03/2022		*PRESTATION*	*Précis Droit de l'arbitrage ISBN*	*vente au particulier*			*23,70 €*	*5.5%*	*25,00 €*	TVA appliquée ou non selon acheteur
R80C13 - JURISCOPE		M	PRESTATION	Précis Droit de l'arbitrage ISBN	vente au particulier			**20,85 €**	**5.5%**	**22,00 €**	**TVA appliquée ou non selon acheteur**
R80C13 - JURISCOPE	11/03/2022		*PRESTATION*	*Précis Droit de l'arbitrage*	*vente aux libraires France (remise 30%)*			*16,59 €*	*5.5%*	*17,50 €*	

* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
R80C13 - JURISCOPE		M	PRESTATION	Précis Droit de l'arbitrage	vente aux libraires France (remise 30%)			**14,60 €**	**5.5%**	**15,40 €**	
R80C13 - JURISCOPE	11/03/2022		*PRESTATION*	*Précis Droit de l'arbitrage*	*vente aux libraires Monde (Hors France et Afrique) (remise 30%)*			*16,59 €*	*dépend de la valeur des taxes déterminées par l'Union européenne*	*16,59 €*	
R80C13 - JURISCOPE		M	PRESTATION	Précis Droit de l'arbitrage	vente aux libraires Monde (Hors France et Afrique) (remise 30%)			**14,60 €**	**dépend de la valeur des taxes déterminées par l'Union européenne**	**14,60 €**	
R80C13 - JURISCOPE	11/03/2022		*PRESTATION*	*Précis Droit de l'arbitrage*	*Vente aux libraires africains de 1 à 149 exemplaires (remise 32%)*			*16,12 €*		*16,12 €*	
R80C13 - JURISCOPE		M	PRESTATION	Précis Droit de l'arbitrage	Vente aux libraires africains de 1 à 149 exemplaires (remise 32%)			**14,18 €**		**14,18 €**	
R80C13 - JURISCOPE	11/03/2022		*PRESTATION*	*Précis Droit de l'arbitrage*	*Vente aux libraires africains de 150 exemplaires et plus (remise 35%)*			*15,41 €*		*15,41 €*	
R80C13 - JURISCOPE		M	PRESTATION	Précis Droit de l'arbitrage	Vente aux libraires africains de 150 exemplaires et plus (remise 35%)			**13,55 €**		**13,55 €**	
R80C13 - JURISCOPE	11/03/2022		*PRESTATION*	*Précis Droit de l'arbitrage*	*Vente aux institutions publiques et associations partenaires de l'OHADA tous continents (hors France et Europe) de 1 à 299 exemplaires (remise 30%)*			*16,59 €*		*16,59 €*	
R80C13 - JURISCOPE		M	PRESTATION	Précis Droit de l'arbitrage	Vente aux institutions publiques et associations partenaires de l'OHADA tous continents (hors France et Europe) de 1 à 299 exemplaires (remise 30%)			**14,60 €**		**14,60 €**	
R80C13 - JURISCOPE	11/03/2022		*PRESTATION*	*Précis Droit de l'arbitrage*	*Vente aux institutions publiques et associations partenaires de l'OHADA tous continents (hors France et Europe) de 300 à 499 exemplaires (remise 32%)*			*16,12 €*		*16,12 €*	
R80C13 - JURISCOPE		M	PRESTATION	Précis Droit de l'arbitrage	Vente aux institutions publiques et associations partenaires de l'OHADA tous continents (hors France et Europe) de 300 à 499 exemplaires (remise 32%)			**14,18 €**		**14,18 €**	
R80C13 - JURISCOPE	11/03/2022		*PRESTATION*	*Précis Droit de l'arbitrage*	*Vente aux institutions publiques et associations partenaires de l'OHADA tous continents (hors France et Europe) de 500 exemplaires et plus (remise 35%)*			*15,41 €*		*15,41 €*	
R80C13 - JURISCOPE		M	PRESTATION	Précis Droit de l'arbitrage	Vente aux institutions publiques et associations partenaires de l'OHADA tous continents (hors France et Europe) de 500 exemplaires et plus (remise 35%)			**13,55 €**		**13,55 €**	

* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours

UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration
du 17 juin 2022

MISES A LA REFORME

- U06 : UFR SHA
- U07 : IAE
- U09 : UFR Sciences du Sport
- U12 : INSPE
- U41 : Pôle Vie de Campus
- R80C04 : SPVR
- R80C08 : Recherche – Laboratoire IC2MP

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	906	Libellé service ou composante :	UFR SHA
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☐	Don	☑	Commentaires : Dons d'anciens ordinateurs au personnel BIATSS. Liste des ordinateurs initialement prévu pour Emmaüs au CA de septembre 2021 et finalement donnés aux personnels BIATSS
Vente	☐	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

N° Immobilisation	N° de série	N° d'inventaire	Description du bien
110809	**15DLG5J**	**105462**	**Ordinateur Dell 790 mini**
110810	**74DLG5J**	**105463**	**Ordinateur Dell 790 mini**
110807	**F5DLG5J**	**105460**	**Ordinateur Dell 790 mini**
112909	**95DLG5J**	**106087**	**Ordinateur Dell 790 mini**
110254	**7PQLG5J**	**104834**	**Ordinateur Dell 790 tour**
113149	**5PQLG5J**	**106508**	**Ordinateur Dell 790 tour**
144343	**2B119247H**	**123744**	**TOSHIBA TECRA S11**

COMMENTAIRES :

Fait à :	Poitiers
Le :	04/03/2022
Nom :	MARCEAU
Prénom :	Eric
Téléphone :	0549454506
Signature :	
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

Université de Poitiers

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	906	Libellé service ou composante :	UFR SHA
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement ☐		Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert ☐		Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☐	Don	☑	Commentaires : Dons d'anciens ordinateurs à EMMAÜS CHÂTELLERAULT – NAINTRÉ 19 rue de la tour 86530 NAINTRE - déclaration supplémentaire
Vente	☐	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

N° Immobilisation	N° de série	N° d'inventaire	Description du bien
110243	CPQLG5J	104823	DELL OPTIPLEX 790
110244	GQQLG5J	104824	DELL OPTIPLEX 790
110250	1RQLG5J	104830	DELL OPTIPLEX 790
110252	3PQLG5J	104832	DELL OPTIPLEX 790
110258	HQQLG5J	104838	DELL OPTIPLEX 790
107199	VM9288QF0TH	104930	APPLE IMAC 20"
107194	VM932G550TH	104932	APPLE IMAC 20"
110796	6F4QG4J	105250	DELL OPTIPLEX 760
110660	H4DLG5J	105475	DELL OPTIPLEX 790 MINI
110664	75DLG5J	105511	DELL OPTIPLEX 790 MINI
113248	HDCGH5J	105640	DELL OPTIPLEX 790 MINI
112914	HPQLG5J	106500	DELL OPTIPLEX 790
113154	4PQLG5J	106513	DELL OPTIPLEX 790
113332	6G4QG4J	106559	DELL OPTIPLEX 760

COMMENTAIRES :

Fait à :	Poitiers
Le :	04/03/2022
Nom :	MARCEAU
Prénom :	Eric
Téléphone :	0549454505
Signature :	
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	906	Libellé service ou composante :	UFR SHA
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement ☐		Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert ☐		Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☑	Don	☐	Commentaires : Dons d'anciens ordinateurs au personnel BIATSS. Liste des ordinateurs déclarés au CA de septembre 2021 qui sont finalement HS et sont donc mis à la réforme
Vente	☐	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

N° Immobilisation	N° de série	N° d'Inventaire	Description du bien
110811	**25DLG5J**	**105464**	**Ordinateur Dell 790 mini**
110665	**45DLG5J**	**105520**	**Ordinateur Dell 790 mini**
110312	**1KKBF5J**	**104384**	**Ordinateur Dell 790 mini**

COMMENTAIRES :

Fait à :	Poitiers
Le :	04/03/2022
Nom :	MARCEAU
Prénom :	Eric
Téléphone :	0549454506
Signature :	
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :		Libellé service ou composante :	IAE DE POITIERS
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☐	Don	☑	Commentaires :
Vente	☐	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
	123400		bureau gris 150x80 cm
	123399		bureau gris 150x80 cm
	123398		bureau gris 150x80 cm
	104074		bureau gris 150x80 cm
	105708		bureau marron 160x80 cm

COMMENTAIRES :

Fait à :	Poitiers
Le :	22/03/2022
Nom :	CAPILLON
Prénom :	Céline
Téléphone :	05 49 45 44 92
Signature :	
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES – UNIVERSITÉ DE POITIERS

Université de Poitiers

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U09	Libellé service ou composante :	Faculté des Sciences du Sport
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☐	Don	☑	Commentaires :
Vente	☐	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
1010	127575		Armoire haute

COMMENTAIRES :

Fait à :	Poitiers
Le :	10/03/2022
Nom :	Ciccione
Prénom :	Océane
Téléphone :	3660
Signature :	
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U12	Libellé service ou composante :	INSPE
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☑	Don	☐	Commentaires : Fiche Immo CA du 17/06/22
Vente	☐	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
			selon liste jointe

COMMENTAIRES :

Fait à :	POITIERS
Le :	24/05/2022
Nom :	COTTRON
Prénom :	MARIO
Téléphone :	
Signature :	Le Directeur de l'INSPE - Académie de Poitiers Université de Poitiers Mario COTTRON
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

INSPE U12 - sorties d'inventaire CA du 17/06/22 - mise au rebut

					SORTIES d'INVENTAIRE	
Fiche Immo / stat	description matériel	utilisateur dédié	n° étiquette UNIVERSITE	n° série	Motif sortie inventaire	Date CA
106332	PC IMAC 20 VM8346HSZE2 (SALLE 109 SITE 86)		105750		Mise au rebut	17/06/22
106333	PC IMAC 20 VM8346HZZE2 (SALLE 109 SITE 86)		105751		Mise au rebut	17/06/22
106334	PC IMAC 20 VM8346HWZE2 (SALLE 109 SITE 86)		105752		Mise au rebut	17/06/22
106335	PC IMAC 20 VM8346H8ZE2 (SALLE 109 SITE 86)		105753		Mise au rebut	17/06/22
106336	PC IMAC 20 VM8346H7ZE2 (SALLE 109 SITE 86)		105754		Mise au rebut	17/06/22
106337	PC IMAC 20 VM8346J1ZE2 (BUREAU CRI SITE 86)		105755		Mise au rebut	17/06/22
106338	PC IMAC 20 VM8346HAZE2 (BUREAU TICE SITE 86)		105756		Mise au rebut	17/06/22
106339	PC IMAC 20 VM8346JDZE2 (SALLE 109 SITE 86)		105757		Mise au rebut	17/06/22
106340	PC IMAC 20 VM8346H6ZE2 (SALLE 109 SITE 86)		105758		Mise au rebut	17/06/22
106341	PC IMAC 20 VM8346J3ZE2 (SALLE 109 SITE 86)		105782		Mise au rebut	17/06/22
106342	PC IMAC 20 VM8346J0ZE2 (SALLE 109 SITE 86)		105783		Mise au rebut	17/06/22
106343	PC IMAC 20 VM8346HEZE2 (SALLE 109 SITE 86)		105822		Mise au rebut	17/06/22
106389	IMPRIMANTE SCPC811 DN 80887020081 ADM ETIQ. 3365		109651		Mise au rebut	17/06/22
106472	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX		104561		Mise au rebut	17/06/22
106473	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX		104562		Mise au rebut	17/06/22
106474	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX		104563		Mise au rebut	17/06/22
106475	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX		104564		Mise au rebut	17/06/22
106476	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX		104565		Mise au rebut	17/06/22
106480	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX		104589		Mise au rebut	17/06/22
106490	PHOTOCOPIEUR OLIVETTI		109577		Mise au rebut	17/06/22
108935	HP MONITEUR 22				Mise au rebut	17/06/22
109077	MONITEUR APPLE				Mise au rebut	17/06/22
109145	ORDINATEUR APPLE IPAD 3 WI-FI 16 GO - NOIR		DEN-014228-011		Mise au rebut	17/06/22
109349	1 PC PORTABLE LENOVO		106255	R9X3WYG	Mise au rebut	17/06/22
109795	ORDINATEURS APPLE CTO IMAC 27		109606	SDGKGK1C5DHJW	Mise au rebut	17/06/22
109796	ORDINATEURS APPLE CTO IMAC 27		101115	SDGKGK1LHDHJW	Mise au rebut	17/06/22
109847	PC PORTABLE lenovo X220 site 86 P. DEVAUX		UP-26391-0-001	R9K31FH11	Mise au rebut	17/06/22
110267	PC PORTABLE LENOVO L530 (I3-2330)		109534	R9V3FW3	Mise au rebut	17/06/22
110268	PC PORTABLE LENOVO L530 (I3-2330)		106257	R9V3FW2	Mise au rebut	17/06/22
110269	PC PORTABLE LENOVO L530 (I3-2330)		109535		Mise au rebut	17/06/22
110270	PC PORTABLE LENOVO L530 (I3-2330)		109536		Mise au rebut	17/06/22
110272	PC PORTABLE LENOVO L530 (I3-2330)		109537	R9V3FWV	Mise au rebut	17/06/22
110273	PC PORTABLE LENOVO L530 (I3-2330)		109538		Mise au rebut	17/06/22
110274	PC PORTABLE LENOVO L530(I3-2330)		128547	R9 V3FW	Mise au rebut	17/06/22

Fiche Immo / stat	description matériel	utilisateur dédié	n° étiquette UNIVERSITE	n° série	Motif sortie inventaire	Date CA
110275	PC PORTABLE LENOVO L530(I3-2330)				Mise au rebut	17/06/22
110278	PC PORTABLE LENOVO L530(I3-2330)		109541		Mise au rebut	17/06/22
110279	PC PORTABLE LENOVO L530 (I3-2330) RECHERCHE		109542	R9V3FWX	Mise au rebut	17/06/22
110280	PC PORTABLE LENOVO L530 (I3-2330) RECHERCHE		101121	R9V3FW6	Mise au rebut	17/06/22
110281	PC PORTABLE LENOVO L530 (I3-2330) RECHERCHE		128548	R9V3FW5	Mise au rebut	17/06/22
110283	PC PORTABLE LENOVO L530(I3-2330)		109612		Mise au rebut	17/06/22
111235	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		105738		Mise au rebut	17/06/22
111236	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		105739		Mise au rebut	17/06/22
111237	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		105790		Mise au rebut	17/06/22
111238	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		105796		Mise au rebut	17/06/22
111239	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		106235		Mise au rebut	17/06/22
111240	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109504		Mise au rebut	17/06/22
111241	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109506		Mise au rebut	17/06/22
111242	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109518		Mise au rebut	17/06/22
111243	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109551		Mise au rebut	17/06/22
111244	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109552		Mise au rebut	17/06/22
111245	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109553		Mise au rebut	17/06/22
111246	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109554		Mise au rebut	17/06/22
111247	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109555		Mise au rebut	17/06/22
111248	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109556		Mise au rebut	17/06/22
111249	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109557		Mise au rebut	17/06/22
111250	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109558		Mise au rebut	17/06/22
111251	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109559		Mise au rebut	17/06/22
111252	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109565		Mise au rebut	17/06/22
111253	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109566		Mise au rebut	17/06/22
111254	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109578		Mise au rebut	17/06/22
111255	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109599		Mise au rebut	17/06/22
111256	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		109680		Mise au rebut	17/06/22
111259	ORDINATEUR HP 6200 + ECRAN		103185		Mise au rebut	17/06/22
111298	IPAD 3/16GO /WI-FI - NOIR		DEN-014228-007	DMVJVKC7F182	Mise au rebut	17/06/22
111299	IPAD 3/16GO /WI-FI - NOIR		109513	DYVJ289SDJ8T	Mise au rebut	17/06/22
111300	IPAD 3/16GO /WI-FI - NOIR		109607	DMRJ2PPMDJ8T	Mise au rebut	17/06/22
111301	IPAD 3/16GO /WI-FI - NOIR		DEN-014228-006	DYVJ2ADJDJ8T	Mise au rebut	17/06/22
111302	IPAD 3/16GO /WI-FI - NOIR		DEN-014228-008	DMQLWLXYF182	Mise au rebut	17/06/22
111303	IPAD 3/16GO /WI-FI - NOIR		DEN-014228-009	DMQJWAPJF182	Mise au rebut	17/06/22
111304	IPAD 3/16GO /WI-FI - NOIR		DEN-014228-010	DMQJWLTGF182	Mise au rebut	17/06/22
111437	PC PORTABLE ASUS EEE TABLETTE CONVERTIBLE		106128		Mise au rebut	17/06/22
111579	IPAD 2 TABLETTE APPLE		DEN-014228-012	SDMPGGL5QDFHW	Mise au rebut	17/06/22

Fiche Immo / stat	description matériel	utilisateur dédié	n° étiquette UNIVERSITE	n° série	Motif sortie inventaire	Date CA
111580	IPAD 2 TABLETTE APPLE		DEN-014228-013	SDMPGGR4ADFHW	Mise au rebut	17/06/22
111581	IPAD 2 TABLETTE APPLE		DEN-014228-014	SDMPGGSWKDFHW	Mise au rebut	17/06/22
111785	ORDINATEURS HP 6200 PRO		100947		Mise au rebut	17/06/22
111788	ORDINATEURS HP 6200 PRO		100952		Mise au rebut	17/06/22
111796	ORDINATEURS HP 6200 PRO		101070		Mise au rebut	17/06/22
111797	ORDINATEURS HP 6200 PRO		101072		Mise au rebut	17/06/22
111801	ORDINATEURS HP 6200 PRO		102448		Mise au rebut	17/06/22
111802	ORDINATEURS HP 6200 PRO		104478		Mise au rebut	17/06/22
111804	ORDINATEURS HP 6200 PRO		104494		Mise au rebut	17/06/22
111805	ORDINATEURS HP 6200 PRO		104495		Mise au rebut	17/06/22
111807	ORDINATEURS HP 6200 PRO		104497		Mise au rebut	17/06/22
111925	DISQUE DUR LACIE 1 TO		UP-26925-0-004		Mise au rebut	17/06/22
111926	TABLETTE WACOM INTUOS4		DEN-006287	1JBT004609	Mise au rebut	17/06/22
111927	TABLETTE WACOM INTUOS4		DEN-006288	1JBT004608	Mise au rebut	17/06/22
111930	CAMESCOPE NUMERIQUE HD		DEN-024081-008		Mise au rebut	17/06/22
111931	CAMESCOPE NUMERIQUE HD		DEN-024081-009		Mise au rebut	17/06/22
111932	CAMESCOPE NUMERIQUE HD		DEN-024081-010		Mise au rebut	17/06/22
111933	CAMESCOPE NUMERIQUE HD		DEN-024081-011		Mise au rebut	17/06/22
111947	DISQUE DUR LACIE 1 TO		UP-26925-0-003		Mise au rebut	17/06/22
112849	PC HP INTEL PENTIUM		100925		Mise au rebut	17/06/22
112853	PC HP INTEL PENTIUM		102787		Mise au rebut	17/06/22
112854	PC HP INTEL PENTIUM		102789	CZC101GG54	Mise au rebut	17/06/22
112856	PC HP INTEL PENTIUM		102796		Mise au rebut	17/06/22
112857	PC HP INTEL PENTIUM		105719		Mise au rebut	17/06/22
112863	PC HP INTEL PENTIUM		109601		Mise au rebut	17/06/22
112864	PC HP INTEL PENTIUM		109605		Mise au rebut	17/06/22
116051	Ordinateur portable HP ProBook 640		115425	5CG4440PXJ	Mise au rebut	17/06/22
117876	ordinateur portable Probook 650		126505	5CG6143BC2	Mise au rebut	17/06/22
122925	ordinateur portable ProBook 650 G2		126544	5CG716693P	Mise au rebut	17/06/22

Le Directeur
de l'INSPE - Académie de Poitiers
Université de Poitiers

Mario COTTRON

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U12	Libellé service ou composante :	INSPE
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☐	Don	☑	Commentaires : **Fiches STATISTIQUES** - don à la Marie d'Angoulême à destination de l'école Georges SAND - CA du 17/06/22
Vente	☐	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° Inventaire	N° de série	Description du bien
1010	STAT 123491	101062		Baie brassage info
1010	STAT 123493	101067		Bureau
1010	STAT 123468	101013		Frigo
1010	STAT 132830	DEN-002931		2 tables rondes
1010	STAT 132836	DEN-002937		12 chaises pieds jaunes
1010	STAT 132848	DEN-002950		2 rayonnages rouges
1010	STAT 132847	DEN-002949		1 rayonnage bleu
1010	STAT 132849	DEN-002951		2 tables rondes pieds jaunes
1010	STAT 132852	DEN-002954		2 tables rondes pieds jaunes
1010	STAT 132853	DEN-002955		4 chaises pieds jaunes
1010	STAT 132929	DEN-003035		2 chaises pieds jaunes
1010	STAT 132934	DEN-003040		12 chaises pieds jaunes
1010	STAT 132859	DEN-002962		1 très grand rayonnage rouge
1010	STAT 132860	DEN-002963		3 moyens rayonnages rouges
1010	STAT 132861	DEN-002964		1 rayonnage rouge simple
1010	STAT 132874	DEN-002977		1 tableau blanc mural
1010	STAT 132870	DEN-002973		5 tables pieds bleus
1010	STAT 132869	DEN-002972		3 tables plateau bois
1010	STAT 132866	DEN-002969		1 grande étagère blanche et marron
1010	STAT 132867	DEN-002970		1 étagère double bois
1010	STAT 132868	DEN-002971		1 étagère double bois
1010	STAT 132871	DEN-002974		1 étagère avec bacs bois
1010	STAT 132872	DEN-002975		1 étagère simple bois
1010	STAT 132881	DEN-002984		1 tableau blanc mural
1010	STAT 132919	DEN-003025		2 tables plateau bois
1010	STAT 132921	DEN-003027		2 étagères bois
1010	STAT 132922	DEN-003028		2 étagères bois
1010	STAT 132923	DEN-003029		1 étagère bois
1010	STAT 132862	DEN-002965		1 étagère bois
1010	STAT 132930	DEN-003036		1 étagère bois
1010	STAT 132931	DEN-003037		1 étagère bois
1010	STAT 132932	DEN-003038		1 étagère bois

COMMENTAIRES :
Proposition de don en pièce jointe

Fait à :	POITIERS
Le :	24/05/2022
Nom :	COTTRON
Prénom :	MARIO
Téléphone :	
Signature :	Le Directeur de l'INSPE, Académie de Poitiers Université de Poitiers
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	Mario COTTRON

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U12	Libellé service ou composante :	INSPE
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☐	Don	☐	Commentaires : Fiche Immo CA du 17/06/22
Vente	☑	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
1010	106187	DP 750 BE	RENAULT SCENIC Life Energy dCi 110 eco2

COMMENTAIRES :

Véhicule accidenté de l'INSPE. Mise en vente sur le site des domaines par la DLPI.

Fait à :	POITIERS
Le :	24/05/2022
Nom :	COTTRON
Prénom :	MARIO
Téléphone :	
Signature :	Le Directeur de l'INSPE, Académie de Poitiers Université de Poitiers Mario COTTRON
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :		Libellé service ou composante :	DLPI
Complément d'information :			Service Espaces verts Deffend

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	JBU
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☐	Don	☐	Commentaires : véhicule ayant des frais de réparations trop importants
Vente	☐	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
	106140	VF1FC0DAF21631104	Renault Kangoo diésel DD-287-CD
			Fourgonnette utilitaire de 93 887kms, âgée de 22ans
			Achetée en 22/11/2001
			N°inventaire 960-2001/00369

COMMENTAIRES :

Devis de réparation établi concernant les rotules de direction, les amortisseurs arrière, le système de transmission pour un total de 1336€

Fait à :	POITIERS
Le :	14/04/2022
Nom :	POLLET
Prénom :	ANDY
Téléphone :	06 24 49 91 08
Signature :	
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :		Libellé service ou composante :	DLPI
Complément d'information :			Service Espaces Verts Campus

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	B32
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☐	Don	☐	Commentaires : véhicule ayant des frais de réparation trop importants.
Vente	☑	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
	106137	VF1UDCAG517537553	Renault Master Diésel DD-532-CD de 153 947kms
			Camionnette plateau de 23 ans acheté de 23/05/2001
			N°d'inventaire : 960-1997/00002

COMMENTAIRES :
Fuite d'huile moteur, système de distribution et d'embrayage à changer

Fait à :	POITIERS
Le :	11/04/2022
Nom :	POLLET
Prénom :	ANDY
Téléphone :	06-24-49-91-08
Signature :	
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :		Libellé service ou composante :	SFA / SP2MI
Complément d'information :		Véhicule hébergé sur le site du futuroscope H1	

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☐	Don	☐	Commentaires : Mise en destruction par la DGFiP
Vente	☑	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
	10614	VF3AA8HSC8138555	BX-584-QE
			Utilitaire léger Peugeot Bipper, diesel 70 000kms
			Mise en circulation 14/11/2011
			Age 10 ans
			N°inventaire : 130322

COMMENTAIRES :

Véhicule incendié le 25/05/2022. Acte criminel accompagné d'un dépôt de plainte. Le véhicule ne peut plus rouler, il est épave.

Fait à :	Poitiers
Le :	01/06/2022
Nom :	POLLET
Prénom :	ANDY
Téléphone :	06 24 49 91 08
Signature :	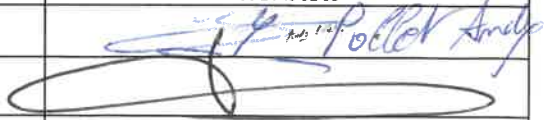
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :		Libellé service ou composante :	SPVR BAT B26
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☑	Don	☐	Commentaires : Machines obsolètes, ancien parc informatique du service
Vente	☐	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
	118527 (2012/29951 / N° pièce 30045981)		**Imac**
	118533		**Imac**
	115084		**Imac**
	118534		**Imac**
	118544 (2009/N° pièce 30031021)		**Imac**
	118528 (2013/30669)		**MacBook Pro 13,3''**
	N° pièce 30057555 (2009/21641)		**MacBook Air**

COMMENTAIRES :

Fait à :	POITIERS
Le :	Le 02/05/2022
Nom :	LAURENTIN
Prénom :	Laëtitia
Téléphone :	05 49 36 63 69
Signature :	
Validation hiérarchique :	SERVICE du PARTENARIAT et de la VALORISATION de la RECHERCHE Cédric LEBAILLY Directeur 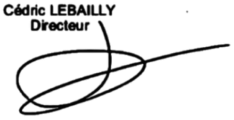
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :		Libellé service ou composante :	SPVR BAT B26
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☑	Don	☐	Commentaires :
Vente	☐	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
1010	**106595**	**QAW0819843**	**Photocopieur noir et blanc**
			KYOCERA KM 2560

COMMENTAIRES :

Fait à :	POITIERS
Le :	02/05/2022
Nom :	LAURENTIN
Prénom :	Laëtitia
Téléphone :	549366369
Signature :	
Validation hiérarchique :	SERVICE du PARTENARIAT et de la VALORISATION de la RECHERCHE Cédric LEBAILLY Directeur
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :		Libellé service ou composante :	SPVR BAT B26
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☑	Don	☐	Commentaires : HS
Vente	☐	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
1010		CNFX136622	Imprimante HP LASERJET P4014 dn

COMMENTAIRES :

Fait à :	POITIERS
Le :	Le 02/05/2022
Nom :	LAURENTIN
Prénom :	Laëtitia
Téléphone :	549366369
Signature :	
Validation hiérarchique :	SERVICE du PARTENARIAT et de la VALORISATION de la RECHERCHE Cédric LEBAILLY Directeur
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :		Libellé service ou composante :	SPVR BAT B26
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☑	Don	☐	Commentaires : HS
Vente	☐	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
1010		CNFX140118	Imprimante HP LASERJET P4014 dn

COMMENTAIRES :

Fait à :	POITIERS
Le :	Le 02/05/2022
Nom :	LAURENTIN
Prénom :	Laëtitia
Téléphone :	549366369
Signature :	
Validation hiérarchique :	SERVICE du PARTENARIAT et de la VALORISATION de la RECHERCHE Cédric LEBAILLY Directeur
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :		Libellé service ou composante :	R80 IC2MP
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE				
Mise au rebut	☐	Don	☐	Commentaires :
Vente	☑	Vol *(joindre la déclaration de vol)*	☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :
- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - *En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC*

Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
UP	102144	MS220-5687	spectromètre de masse - DSQ II (ThermoFisher)
UP	102144	320080379	Chromatographe en phase gazeuse - Trace GC (ThermoFisher)
UP	102144	20083743	Passeur automatique - Triplus Duo (ThermoFisher)

COMMENTAIRES :

Fait à :	Poitiers
Le :	10-mars-22
Nom :	LEMEE
Prénom :	LAURENT
Téléphone :	POSTE 3892
Signature :	LEMEE LAURENT
Validation hiérarchique :	POUILLOUX YANNICK
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

Chargée NOEL
Responsable Administrative
IC2MP